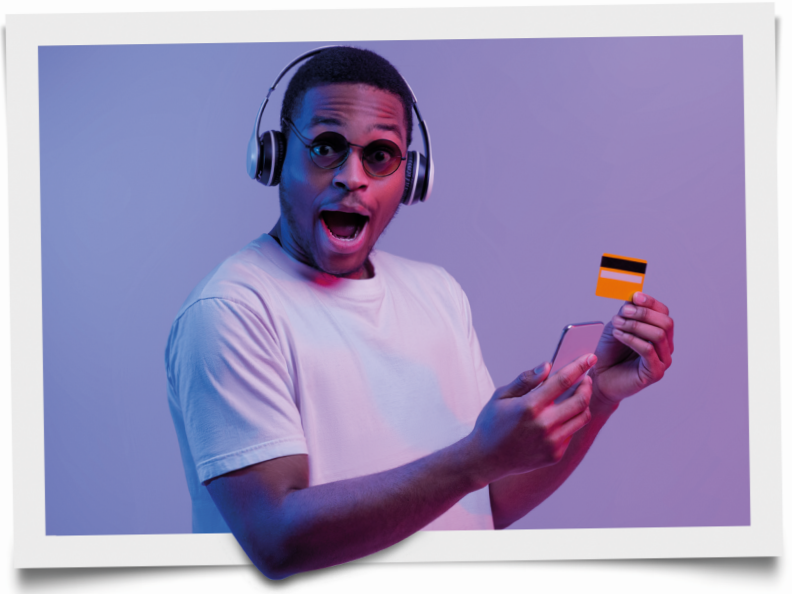


DÉCOUVREZ CE QUE NOUS POUVONS FAIRE POUR VOUS GRÂCE À VOTRE ÉCOLE !

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

LANGUEDOC

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

AVEC LE PRÊT ÉTUDIANTS ET APPRENTIS, **FINANCEZ VOS FRAIS DE SCOLARITÉ** MAIS PAS QUE...

- INSTALLATION HÉBERGEMENT
- ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
- VOYAGE À L'ÉTRANGER
- ET PLEIN D'AUTRES PROJETS !

FRAIS DE DOSSIER : OFFERTS
UN TAUX EXCLUSIF GRÂCE À VOTRE ÉCOLE *

PROFITEZ DE NOS OFFRES **ÉPARGNE ET ASSURANCE VIE** (3)

Frais de versements OFFERTS pour tout versement initial effectué en agence ou sur internet pour toute adhésion à un contrat d'assurance-vie PREDICA.

Frais de versements OFFERTS pour tout versement initial effectué en agence ou sur internet pour toute adhésion à un PER assurance vie (Plan d'Epargne Retraite).

L'investissement sur les supports en unités de compte présente UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Remboursement des droits de gardes titres des CTO (Compte Titres Ordinaire) et/ou PEA (Plan d'épargne en actions)

POUR DÉCOUVRIR L'OFFRE PARTENAIRE ET PRENDRE CONTACT AVEC UN CONSEILLER :

Flashez-moi (1)

ou contactez-nous au
04 27 84 15 22 (2)
ou rendez-vous sur
https://ca.fr/la/partenariat-ecoles (1)

* Offre de crédit à la consommation sous conditions, réservée aux étudiants des écoles ayant signé une convention de partenariat avec le Crédit Agricole du Languedoc, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation.

(1) Coût de la connexion selon opérateur.

(2) Prix d'un appel non surtaxé, prix de la communication selon opérateur. Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

(3) Offre cumulable : Pour tout versement initial effectué en agence ou sur Internet les frais sur le versement sont offerts, au lieu de 2,5 % maximum pour le contrat Anaé, 3% maximum pour le contrat Predissime 9 série 2 et 2,5 % maximum pour le contrat Floriane 2 (formule access et premium). Sans cette offre, les frais maximums sur versements sont ceux mentionnés dans la notice d'information du contrat. Les autres frais du contrat indiqués dans la notice d'information sont inchangés.

Contrats d'assurance vie de groupe multisupports, qui présentent un risque de perte en capital, assurés par Predica, entreprise régie, par le Code des Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les dispositions des contrats figurent dans la notice d'information. Le document d'informations clés des contrats ouverts à la commercialisation et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site https://priips.predica.com/credit-agricole. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.Les contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
Pour tout versement initial effectué en agence ou sur Internet, les frais sur ce versement s'élèvent à 0% au lieu de 2,5 % maximum sur le contrat Perspective. Sans cette offre, les frais sur versement sont ceux mentionnés dans la notice d'information du contrat. Les autres frais du contrat indiqués dans la notice d'information sont inchangés.

Le PER (Plan d'Epargne Retraite) Perspective est un contrat d'assurance vie de groupe multisupports, souscrit par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances. Il présente un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la Notice d'Information. Vous disposez d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, S.A. au capital de 350 929 580 € entièrement libéré, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 905 383 667 RCS Paris.

Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse régionale sont disponibles sur www.mentionscourtiers.creditagricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.
Réf. 202510-25. Imprimeur : IMP'ACT Imprimerie, 5911 route de Frouzet, 34380 Saint-Martin de Londres.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est situé Avenue de Montpelliéret, Maurin 34977 Lattes Cedex. Immatriculée au R.C.S de Montpellier sous le n° 492 826 417. Société de courtage d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 828 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 34022024000000016 délivrée par la CCI de l'Hérault, bénéficiant de la Garantie Financière et l'Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA) dont le siège social est situé 53 rue de la Boétie 75008 Paris. N° IDU (IDentifiant Unique pour la filière « Papiers Graphiques ») : FR234301_01WSIW.

Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.